Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 07/03/2025

ICKO APICULTURE rappelle Peinture pour marquage des reines



- Noms des modèles ou références concernés : **FC061 Peinture bleue pour marquage des reines FC062 Peinture jaune pour marquage des reines FC064 Peinture verte pour marquage des reines FC065 Peinture blanche pour marquage des reines FC066 Peinture rouge pour marquage des reines**
- Marque : **ICKO APICULTURE**
- **Lot FC061 Peinture bleue pour marquage des reines**
 Lot FC062 Peinture jaune pour marquage des reines
 Lot FC064 Peinture verte pour marquage des reines
 Lot FC065 Peinture blanche pour marquage des reines
 Lot FC066 Peinture rouge pour marquage des reines
- Conditionnements : **Flacon de 7 grammes**
- Date début/fin de commercialisation : **du 01/01/1999 au 05/03/2025**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **L'ensemble des magasins Icko Apiculture + site internet : www.icko-apiculture.com L'ensemble des revendeurs partenaires d'Icko apiculture**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Liquide inflammable de catégorie 2 Risque d'irritation cutanée ou oculaire de catégorie 2 Risque d'intoxication Toxicité pour certains organes cibles**
- Risques encourus par le consommateur : **Blessures**
- Description complémentaire du risque : **Risque d'intoxication également**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **mardi 30 septembre 2025**

CONTACT

- Numéro de contact : **0490404971**
- Informations complémentaires publiques : **Remboursement des produits non utilisés.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre